

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Communautaire du mardi 12 mai 2026

Convocation  
 Date : 06/05/2026  
 Affichée et mise en ligne  
 Le : 06/05/2026

#### CRÉATION DE LA COMMISSION PROJETS STRUCTURANTS - DÉSIGNATION DES MEMBRES

\*\*\*\*\*

Délibération n°  
 91-CC120526

**Nombre de Membres :**

- En exercice : 44
- Présents : 37
- Pouvoirs : 7
- Votants : 44
- Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le mardi 12 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 6 mai 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain**  
**Secrétaire de séance : Monsieur ACCIAI Maxime**

**Siégeaient au Conseil Communautaire :**



Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LAOUAMER Wassila
Madame AMMOUN-BOURDELAS	Monsieur LAPIE Dominique
Malvina	Madame LOZANO Stéphanie
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BALOSSIER Françoise	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MÉNAND-CHAMBON Maximilien
Monsieur BERTINATTI Joël	Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur DERYCKE Xavier	Madame SAGNIER Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur SICARD Bruno
Madame ESTARDIER Maya	Monsieur TACCONE André
Monsieur GAUDION Philippe	Madame TAQUET Florence
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur GUGLIERI Mathieu	Madame TRACA Carole
Madame HECQUET Sonia	
Madame HERBET Cécile	
Madame HINQUE Sarah	
Madame JAUNET Christel	

Liste des délibérations  
 Affichée et mise en ligne le : 13/05/2026

\*\*\*\*\*

Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

**03 JUN 2026**

Paraphes	
	

**Ont donné pouvoir :**

Madame ALVES Eugénie à Madame CARDOËN Catherine  
Madame CARVENNEC Anne à Monsieur BERTINATTI Joël  
Monsieur FRACHON Hugues à Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang  
Monsieur LAINÉ Patrice à Madame LAOUAMER Wassila  
Monsieur LHOYER Denis à Madame MATHIAULT Pascale  
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDION Philippe  
Monsieur MEDIONI Régis à Madame TAQUET Florence

**Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur DELAMARE Jacques représenté par Madame SAGNIER Véronique

**Étaient absents**

Néant

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 37 présents et 7 pouvoirs.  
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Monsieur le Président propose de créer, en lien avec les compétences de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, la Commission thématique Intercommunale « Projets structurants » chargée d'étudier notamment les questions liées au/aux/à :

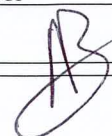
- Centre aquatique ;
- Terrains familiaux locatifs ;
- L'Aire de Grand Passage ;
- Voies cyclables ;
- Tout autre sujet en relation avec les projets structurants.

Monsieur le Président expose que, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) par renvoi de l'article L.5211-1 du même code, le Conseil Communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles sont convoquées par le Président qui en est le Président de droit. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Conformément à l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'intercommunalité peut prévoir la participation de conseillers municipaux de ses communes membres selon les modalités qu'elle détermine. De même, en cas d'empêchement, le membre d'une commission thématique intercommunale peut être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire.

Pour permettre à cette Commission de travailler, il semble opportun de proposer au Conseil Communautaire de limiter le nombre de membres de la Commission à 20 personnes maximum sans compter le Président et les vice-présidents et de la composer comme suit :

Paraphes	
MA	

- Le ou la Vice-Président(e), en tant que membre de droit, dès lors que leur délégation porte sur l'une des thématiques de la commission (les autres vice-présidents ne sont pas membres de droit) ;
- 2 représentants par commune (hors Senlis et Fleurines), dont au moins un Conseiller Communautaire dans l'un des deux cas :
  - o 1 titulaire,
  - o 1 suppléant.
- 8 représentants pour Senlis :
  - o 4 titulaires,
  - o 4 suppléants.
- 4 représentants pour Fleurines :
  - o 2 titulaires,
  - o 2 suppléants.

Monsieur le Président indique qu'il est possible, à l'unanimité des membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après avoir entendu l'exposé,**

#### **LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

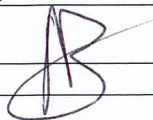
**Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** la nécessité de procéder à la création de la Commission thématique Intercommunale « Projets structurants » afin de faciliter et les prises de décision des Instances Communautaires, de permettre une étude approfondie des dossiers et de favoriser la participation des élus aux travaux thématiques ;

**Considérant** qu'il convient d'en désigner les membres ;

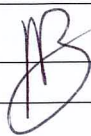
**Considérant** que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret ;

**Considérant** que les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de recourir au scrutin ordinaire à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

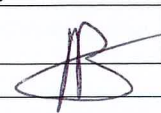
Paraphes	
MA	

**Considérant** les résultats du scrutin :

- Aumont-en-Halatte :
  - Titulaire : Chantal TERNEAUX :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléante : Frédérique HLADKY :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Barbery :
  - Titulaire : Dimitri ROLAND :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléante : Françoise SOBCZYK :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Borest :
  - Titulaire : Néant
  - Suppléant : néant
- Brasseuse :
  - Titulaire : Maxime ACCIAI :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléante : Marie POURPLANQUE
  - Pour : 44
  - Abstentions : 0
  - Contre : 0
  - Ne prend pas part au vote : 0
- Chamant :
  - Titulaire : Wassila LAOUAMER :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MA	


- Suppléante : Claire FREMIN DU SARTEL :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Courteuil :
  - Titulaire : Eric MARTIN :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Jean-Henri ANTUNES :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Fleurines
  - Titulaire : Guillaume MARÉCHAL :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Titulaire : Dominique LAPIE :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Christophe KROL :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléante : Sylvie AUDOUZE :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Fontaine Chaalis
  - Titulaire : Néant
  - Suppléant : Néant

Paraphes	
MA	

- Mont L'Evêque
  - Titulaire : Thomas DELEFOSSE :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Franck GILLOT :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Montépilloy :
  - Titulaire : Patrice URVOY :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Michel ROBERT :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Montlognon :
  - Titulaire : Néant
  - Suppléant : Néant
- Pontarmé :
  - Titulaire : Jean-Baptiste AUCHERE :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Gilles GRANZIERA :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Raray :
  - Titulaire : Valérie SABY :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MLA	B

- Suppléant : Antoine KOTLIAR :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Rully :
  - Titulaire : Karine HEUTEUR :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Néant
- Senlis :
  - Titulaire : Véronique LUDMANN :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Titulaire : Joël BERTINATTI :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Titulaire : Catherine CARDOËN :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Titulaire : Anne CARVENNEC :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléante : Pascale LOISELEUR :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Xavier DERYCKE :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Paraphes	
MA	

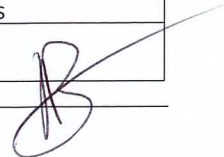
- Suppléant : Bertrand DUBREUCQ-PÉRUS :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Suppléant : Wolfgang MOREIGNEAUX-COUDOURNAC :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Thiers-sur-Thève :
  - Titulaire : Carole TRACA :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléant : Mathieu GUGLIERI :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
- Villers-Saint-Frambourg-Ognon :
  - Titulaire : Jacques DELAMARE :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0
  - Suppléante : Véronique SAGNIER :  
Pour : 44  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

### DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la création de la commission thématique intercommunale « Projets structurants » ;

**ARTICLE 2 : DE DÉSIGNER** en tant que membre de la commission « Projets structurants » :

- Le/Les vice-président(s) en tant que membre de droit, dès lors que leur délégation porte sur l'une des thématiques de la commission ;
- Les élus représentants par commune suivants :
- 

Paraphes	
MA	

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Aumont-en-Halatte	Chantal TERNEAUX	Frédérique HLADKY
Barbery	Dimitri ROLAND	Françoise SOBCZYK
Borest	Néant	Néant
Brasseuse	Maxime ACCIAI	Marie POURPLANQUE
Chamant	Wassila LAOUAMER	Claire FREMIN DU SARTEL
Courteuil	Eric MARTIN	Jean-Henri ANTUNES
Fleurines	Guillaume MARÉCHAL Dominique LAPIE	Christophe KROL Sylvie AUDOUZE
Fontaine Chaalis	Néant	Néant
Mont L'Evêque	Thomas DELEFOSSE	Franck GILLOT
Montépilloy	Patrice URVOY	Michel ROBERT
Montlognon	Néant	Néant
Pontarmé	Jean-Baptiste AUCHERE	Gilles GRANZIERA
Raray	Valérie SABY	Antoine KOTLIAR
Rully	Karine HEUTEUR	Néant
Senlis	Véronique LUDMANN	Pascale LOISELEUR
	Joël BERTINATTI	Xavier DERYCKE
	Catherine CARDOËN	Bertrand DUBREUCQ-PÉRUS
	Anne CARVENNEC	Wolfgang MOREIGNEAUX- COUDOURNAC
Thiers-sur-Thève	Carole TRACA	Mathieu GUGLIERI
Villers-Saint-Frambourg-Ognon	Jacques DELAMARE	Véronique SAGNIER

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
MA	AR

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le :* **03 JUIN 2026**

*De la publication sur le site internet de la CCSSO :* **03 JUIN 2026**

*Fait à Senlis, le* **03 JUIN 2026**



**Alain BATTAGLIA**

*Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise*



**Maxime ACCIAI**

*Secrétaire de séance*



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*